



Bureau
international
du Travail
Genève

A large, stylized graphic of a leaf dominates the center of the cover. The leaf is white with a dark blue outline and is set against a background of green and blue leaf patterns. A small graphic of three overlapping squares is positioned above the main title.

Travail et changement climatique: l'initiative verte

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DU TRAVAIL
106^e session, 2017
Rapport I

Conférence internationale du Travail, 106^e session, 2017

Rapport du Directeur général

Rapport I

Travail et changement climatique: l'initiative verte

Bureau international du Travail, Genève

ISBN 978-92-2-230551-3 (imprimé)
ISBN 978-92-2-230552-0 (pdf Web)
ISSN 0251-3218

Première édition 2017

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des plates-formes de distribution numérique. On peut aussi se les procurer directement en passant commande auprès de ilo@turpin-distribution.com. Pour plus d'information, consultez notre site Web www.ilo.org/publns ou écrivez à l'adresse ilopubs@ilo.org.

Préface

Dans le rapport que j'ai présenté à la 102^e session (2013) de la Conférence internationale du Travail et où je proposais une initiative consacrée aux emplois verts dans le cadre du centenaire de l'OIT pour concrétiser la dimension du travail décent inhérente à la transition vers un modèle de développement durable à faible empreinte de carbone, je disais aussi que «la prévention du changement climatique et l'atténuation de ses effets, plus que tout autre élément, vont distinguer les responsabilités et les activités futures de l'OIT de celles qu'elle exerçait dans le passé».

La suite des événements semble confirmer le bien-fondé de cette proposition, qui avait alors pu paraître quelque peu extravagante: l'Accord de Paris sur le climat et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) des Nations Unies, tous deux adoptés en 2015, ont en effet placé ces questions au centre des préoccupations internationales et, à la présente session, la Conférence sera invitée à adopter un programme et budget qui fera d'une transition juste vers la durabilité environnementale un élément transversal pour tous les domaines d'activité de l'Organisation. De plus, les mandants tripartites de l'OIT, malgré la complexité indéniable des défis à relever, ont soutenu d'un commun accord la mise en concordance complète de l'Agenda du travail décent avec la lutte contre le changement climatique.

Cette évolution est encourageante. Elle témoigne de la capacité de l'OIT à s'attaquer à de nouveaux défis alors même que tant d'autres enjeux plus habituels, sollicitent de façon pressante son attention et ses ressources. Cela montre aussi que ses mandants ont une conception du mandat de l'Organisation en matière de justice sociale qui englobe le spectre complet de l'expérience humaine, compte tenu de l'influence qu'exerce sur celle-ci le monde du travail. Et cela confirme, deux ans avant la Conférence du centenaire, que l'Organisation est prête à adopter une approche globale et proactive pour façonner le monde du travail que nous souhaitons, plutôt qu'une démarche sélective et réactive d'une efficacité bien trop aléatoire.

Le présent rapport vise à faire une évaluation objective de ce que la lutte contre le changement climatique – prévention, atténuation et adaptation – signifie pour le monde du travail, des défis et perspectives qui en découlent et de la façon dont l'OIT peut contribuer à une transition juste vers la durabilité environnementale, qui permettra de faire progresser à la fois les possibilités d'emploi décent pour tous et la protection de la planète.

L'OIT se trouve au seuil d'un nouveau domaine de responsabilité alors même qu'elle est presque à l'aube de son deuxième siècle d'existence. Les orientations que les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs donneront à propos de mon rapport, dans le cadre tout à fait unique de ce parlement mondial du travail, seront très précieuses pour mettre notre Organisation sur une voie qui réponde à l'une des questions les plus pressantes de notre époque et, ce faisant, assure qu'elle reste fidèle et parfaitement adaptée à sa mission de justice sociale, qui reste inchangée.

Guy Ryder

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface.....	iii
Chapitre 1. Le mandat de l'OIT: travail décent et changement climatique	1
Chapitre 2. Défis et nouvelles chances	7
Chapitre 3. La réponse de l'OIT: l'initiative verte du centenaire	13
Chapitre 4. La voie à suivre.....	21

Chapitre 1

Le mandat de l'OIT: travail décent et changement climatique

1. Ni la Constitution de l'OIT de 1919 ni la Déclaration de Philadelphie de 1944 ne font référence à la durabilité environnementale ou au changement climatique. Pourtant, face à l'accélération des événements observée ces 20 dernières années et même plus, tous les mandats de l'OIT ont acquis la ferme conviction que l'Organisation ne pourrait s'acquitter efficacement de son mandat de promotion de la justice sociale qu'en intégrant la durabilité environnementale dans l'Agenda du travail décent.
2. Au niveau institutionnel, cette réorientation s'est faite très vite. Jamais, dans son histoire, l'OIT n'a vu une question de cette ampleur, qui revêtait auparavant une importance relativement secondaire, prendre si rapidement une place centrale dans ses activités. Comment cela s'explique-t-il?
3. Tout simplement par l'expérience vécue au quotidien et par les preuves scientifiques de plus en plus nombreuses de la réalité du changement climatique et des conséquences dévastatrices que celui-ci pourrait avoir si aucune action décisive de prévention, d'atténuation et d'adaptation n'était engagée.
4. Des millions de personnes sont déjà gravement touchées par les phénomènes météorologiques extrêmes, par la capacité incertaine de leur environnement naturel à supporter durablement les activités de production et par les niveaux de pollution de plus en plus élevés. En 2016, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a indiqué que, chaque année, 22,5 millions de personnes étaient chassées de chez elles par les inondations, la famine et d'autres facteurs environnementaux, et l'on prévoit que 200 millions de personnes pourraient être déplacées de façon permanente d'ici à 2050 en raison de l'élévation du niveau de la mer et de l'aggravation des inondations et des épisodes de sécheresse.
5. Le débat scientifique sur les causes, l'ampleur et les conséquences du changement climatique, qui dure depuis longtemps, donne encore matière à polémique. Il est admis que le climat sur la Terre a toujours connu des variations naturelles; la question essentielle qui se pose est celle de savoir comment, et dans quelle mesure, l'activité humaine influe sur le climat. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé conjointement par l'OMM et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en 1988, est chargé de «[fournir] des évaluations scientifiques, coordonnées à l'échelle internationale, de l'ampleur, de la chronologie et des effets potentiels de l'évolution du climat sur l'environnement et sur les conditions socio-économiques et [de formuler] des stratégies réalistes pour agir sur ces effets»; il est, à l'échelle internationale, la principale autorité de référence. Le GIEC a constitué un corpus de preuves qui démontrent de manière irréfutable que le changement climatique induit par l'activité humaine est une réalité et qu'il s'aggrave. Il a mis en garde contre le fait que, si l'on ne parvient pas à plafonner la hausse

globale des températures à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels, l'humanité pourrait être menacée et l'environnement pourrait subir des dommages irréversibles.

6. Il va sans dire que l'opinion publique et le discours politique ont fondamentalement changé sous l'effet combiné de l'expérience vécue au quotidien et des preuves scientifiques. Les mouvements de défense de l'environnement ont acquis une place centrale dans la société civile, et les partis écologistes sont devenus des acteurs importants de la vie politique dans de nombreux pays; on note aussi que les autres partis intègrent tous des questions environnementales dans leurs programmes. Mais comment le monde du travail a-t-il évolué?

7. Il va de soi que cette question intéresse tout particulièrement l'OIT, mais elle revêt aussi une dimension plus générale car, si le changement climatique résulte de l'activité humaine, celle-ci, pour l'essentiel, correspond au travail ou s'y rapporte. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'on prend les niveaux préindustriels comme référence pour mesurer l'ampleur du changement climatique. Or si le travail est la principale cause du changement climatique, il doit en toute logique être au cœur des stratégies mises en place pour prévenir ce phénomène, en atténuer les effets et s'y adapter.

8. Dans son rapport à la 57^e session (1972) de la Conférence internationale du Travail – tenue il y a exactement quarante-cinq ans – le Directeur général de l'époque, Wilfred Jenks, avait expressément soumis ces questions à la réflexion des mandants tripartites de l'OIT. Dans ce rapport intitulé *La technique au service de la liberté: L'homme et son milieu*, il évoquait une «crise écologique mondiale» qui se doublait d'une crise générale de la «structure de la société», de la «liberté individuelle», des «valeurs humaines» et de la «confiance entre les nations et au sein des nations». Il formulait en particulier la conclusion suivante:

Il nous faut donc concilier la croissance économique et l'évolution technique, poursuivies, avec une vaste politique de l'environnement. Il nous faut adopter une nouvelle conception et de nouveaux critères de la croissance économique, ce qui exigera peut-être une nouvelle orientation de la politique économique et sociale comme de la politique scientifique et technique. La sauvegarde du milieu doit être l'une des données fondamentales de la croissance.

9. Ce n'est certainement pas une coïncidence si le rapport de M. Jenks a été examiné par la Conférence internationale du Travail au moment précis où se tenait à Stockholm la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, laquelle était une grande première. Mais il ne semble guère que ce rapport ait eu un effet notable sur les activités de l'OIT elle-même, malgré le ton grave et urgent de l'appel à l'action lancé aux mandants tripartites de l'Organisation; l'OIT n'a pas su saisir l'occasion qui s'offrait à elle d'anticiper au niveau institutionnel les changements à venir. Il est vrai que le monde du travail et ses acteurs tripartites se sont trouvés confrontés à des défis et des engagements croissants, alors même qu'au fil des décennies, la communauté internationale allait de l'avant, se mobilisant pour le Sommet «planète Terre» tenu à Rio en 1992 et les sommets de Rio+10 et Rio+20, puis pour l'Accord de Paris de 2015 sur les changements climatiques, entré en vigueur en novembre 2016. Il est néanmoins frappant de voir à quel point les uns et les autres ont eu du mal à prendre leurs responsabilités, qui devenaient de plus en plus évidentes, et à tirer parti des possibilités offertes. Dans l'introduction du rapport intitulé *Le travail décent au service du développement durable* qu'il a présenté à la 96^e session (2007) de la Conférence internationale du Travail, le Directeur général Juan Somavia indiquait:

[Q]uinze ans après le Sommet de Rio, force est de constater que nous avons pris un certain retard. En effet, le système international, OIT comprise, n'est pas encore parvenu à établir de puissantes synergies entre les trois piliers – social, environnemental et économique – du développement durable; peu de progrès ont de ce fait été enregistrés, qu'il s'agisse de la convergence des politiques ou de l'obtention de résultats concrets.

10. Comment expliquer que la mobilisation ait été si lente au départ, et quelles en sont les conséquences pour l'avenir? De toute évidence, le monde du travail fait face, depuis le début, au dilemme fondamental selon lequel il n'est possible d'assurer la durabilité environnementale et de lutter contre le changement climatique qu'au détriment de la croissance, du développement, de l'emploi et de la prospérité matérielle.

11. Jusqu'à une date relativement récente, le débat sur cette question a été mené dans des termes qui, quelles que soient les intentions des protagonistes, ont freiné tout progrès concret. L'opposition catégorique de positions binaires – entre, d'un côté, ceux qui pensaient que la lutte contre le changement climatique est destructrice pour l'emploi et le développement et, de l'autre, ceux qui voyaient en elle le moyen de garantir à l'avenir le plein emploi et un travail décent pour tous – ne tenait guère compte de la complexité des problèmes posés ni du caractère bien réel de la répartition inégale des avantages et des coûts entre ceux qui ont apparemment beaucoup à y gagner et ceux qui au contraire ont beaucoup à y perdre.

12. Le rapport intitulé *Green Jobs: Towards decent work in a sustainable, low-carbon world*, dont on peut rétrospectivement dire qu'il a joué un rôle décisif, a été publié conjointement en 2008 par l'OIT, le PNUE, la Confédération syndicale internationale (CSI) et l'Organisation internationale des employeurs (OIE). C'était la première fois qu'une étude approfondie s'intéressait aux effets du changement climatique sur le monde du travail et aux mesures visant à les atténuer. Le rapport décrivait les répercussions négatives que le changement climatique avait déjà sur les travailleurs, en particulier ceux dont les moyens d'existence dépendaient de l'agriculture et du tourisme; et démontrait à l'aide de preuves recueillies pour la première fois à l'échelle mondiale que des emplois verts étaient créés dans certains secteurs et dans certains pays. Le rapport mettait également en évidence l'immense potentiel de création d'emplois qu'offrait le secteur des produits et services verts et soulignait combien il était important de rendre les lieux de travail existants plus respectueux de l'environnement et de soutenir les populations dont les moyens d'existence seraient mis en péril par la transition vers une économie mondiale à faible émission de carbone.

13. La prise de conscience du fait que les mesures visant à lutter contre les effets du changement climatique peuvent avoir des incidences d'une ampleur et d'une importance considérables sur l'emploi et le développement a sans doute facilité l'avancée politique déterminante qu'a constitué l'adoption de l'Accord de Paris, autant qu'elle en a été l'une des conséquences. L'Accord de Paris souligne la nécessité de prendre des mesures pour remédier aux effets, sur le monde du travail, du passage à une économie future durable et sobre en carbone ou sans carbone, en «[t]enant compte des impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national».

14. Les engagements pris à Paris exigent par conséquent un examen plus approfondi des incidences d'une transition juste vers la durabilité sur le nombre et la qualité des emplois. On peut résumer comme suit les quatre principaux effets que ce processus de transition pourrait avoir sur le nombre d'emplois.

15. Premièrement, et c'est l'effet le plus positif, les politiques visant à promouvoir des produits, des services et des infrastructures plus respectueux de l'environnement se traduiront directement par une augmentation de la demande de main-d'œuvre dans un large éventail de secteurs et d'activités et contribueront en outre à la création de types d'emplois entièrement nouveaux faisant intervenir des innovations technologiques à même de répondre aux besoins d'un développement durable.

16. Dans son rapport annuel de 2016, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables a signalé que, en 2015, le secteur des énergies renouvelables représentait 8,1 millions d'emplois, soit une augmentation de 5 pour cent par rapport à l'année précédente. Il y a lieu de souligner que ce dynamisme de l'emploi n'est pas l'apanage des pays industrialisés; une proportion importante de ces nouveaux emplois sont créés dans les pays émergents, notamment en Chine et en Inde. En outre, l'augmentation de l'offre d'énergies renouvelables a pour l'instant davantage contribué à la création d'emplois dans le secteur de l'énergie qu'au remplacement ou au recul des activités existantes utilisant des énergies fossiles. Cela reflète l'importance actuelle des besoins en énergie non satisfaits dans de nombreuses parties du monde.

17. Pourtant, il est probable qu'à l'avenir, l'accélération de la transition vers des sources d'énergie durables favorisera le processus de substitution, ce qui entraînera – c'est le deuxième effet sur le nombre d'emplois – le remplacement des emplois existants dans les secteurs à forte émission de carbone par de nouveaux emplois dans les secteurs à faible émission de carbone ainsi que le passage à des technologies moins polluantes. D'autres facteurs contribueront à cette évolution, notamment l'abandon du transport routier par camion au profit du transport ferroviaire, de la fabrication des moteurs à combustion au profit de la construction de véhicules électriques et de l'enfouissement des déchets au profit de leur recyclage et de leur revalorisation.

18. Troisièmement, certains emplois sont tout simplement voués à disparaître et finiront par être totalement ou en très grande partie supprimés, sans pour autant que d'autres emplois les remplacent. C'est ce qui pourrait arriver dans les secteurs d'activité très polluants ou à forte consommation d'énergie et de matières premières, mais aussi en cas de destruction des systèmes et des infrastructures de production par suite de l'élévation du niveau de la mer, de l'érosion du littoral, de la désertification, des inondations ou d'autres catastrophes naturelles. Lorsque le typhon Haiyan a frappé les Philippines en novembre 2013, il a entraîné des pertes économiques représentant plus de 5 pour cent du produit intérieur brut et touché plus de 5,9 millions de travailleurs, dont quelque 2,6 millions se trouvaient déjà dans une situation d'emploi précaire et vivaient sous le seuil de pauvreté ou presque.

19. Quatrièmement, de nombreux emplois existants, si ce n'est la plupart d'entre eux, évolueront pour s'adapter aux exigences de l'écologisation de l'économie. Les pratiques sur le lieu de travail, les compétences, la conception des produits et les profils d'emploi seront progressivement redéfinis. Les constructeurs automobiles produiront plus de voitures économes en carburant (ou électriques), les agriculteurs utiliseront des méthodes de culture mieux adaptées aux changements climatiques et les entreprises du bâtiment emploieront des techniques plus efficaces du point de vue énergétique. Il ressort clairement de cette dynamique qu'il vaut mieux penser en termes de processus favorisant l'écologisation de l'économie et de la production plutôt qu'en termes d'opposition binaire entre, d'un côté, des emplois polluants et non viables qu'il faut éliminer et, de l'autre, des emplois non polluants et durables qu'il faut créer.

20. En outre, s'agissant de l'aspect du processus de transition juste lié à la qualité des emplois, il faut bien comprendre qu'un «emploi vert» n'est pas nécessairement un emploi décent; autrement dit, les emplois verts ne seront pas décents par défaut, mais parce qu'ils auront été ainsi conçus. Le fait que l'Accord de Paris fasse expressément référence à une transition juste étroitement associée à la création d'emplois décents et de qualité témoigne de la volonté des gouvernements de collaborer avec les organisations d'employeurs et de travailleurs pour faire en sorte de progresser sur la voie du développement durable en tenant pleinement compte de ses dimensions sociale, économique et environnementale.

21. Il n'est pas nécessaire, pour mener à bien une transition juste, de redéfinir les quatre composantes stratégiques bien établies de l'Agenda du travail décent – emploi, principes et droits fondamentaux au travail, protection sociale et dialogue social – ni d'ajouter quoi que ce soit aux principaux moyens d'action de l'OIT – tripartisme, normes et coopération technique. Mais il faut en revanche que chacune de ces composantes et chacun de ces moyens d'action tiennent dûment compte des impératifs d'une transition juste et soient dès à présent mis au service de son accomplissement.

22. L'objectif premier d'une transition juste devant être la création de possibilités de travail décent pour tous, on ne saurait donc réduire les enjeux de cette transition à un simple calcul arithmétique du solde entre le nombre d'emplois créés et le nombre d'emplois détruits. Comme dans tout processus de réforme structurelle du monde du travail, d'autres facteurs entrent en compte et ajoutent à la complexité de la situation.

23. Le premier de ces facteurs tient au fait qu'il y aura fatalement des décalages chronologiques et géographiques entre les suppressions et les créations d'emplois. En effet, il ne se crée pas nécessairement de nouveaux emplois à l'endroit et au moment précis où d'autres emplois disparaissent. Les prévisions qui se fondent sur l'hypothèse d'une dynamique vertueuse du marché du travail et d'un redéploiement harmonieux de la main-d'œuvre, des investissements et des ressources tendent à être excessivement optimistes. Dans les faits, les choses sont souvent plus compliquées. Prenons l'exemple de l'économie des Etats-Unis: on pourrait conclure, après un rapide examen des données statistiques globales, que les suppressions d'emplois enregistrées dans le secteur de l'extraction du charbon ces dernières années pourraient être facilement compensées, voire surpassées, par les créations d'emplois dans les secteurs de l'énergie solaire et éolienne. Mais la réalité est tout autre, car les secteurs en expansion et les secteurs en déclin sont géographiquement éloignés, et les travailleurs concernés ne sont pas nécessairement en mesure de saisir les nouvelles possibilités d'emploi qui se présentent, soit qu'ils n'aient pas les compétences requises, soit qu'ils ne puissent se déplacer.

24. Les gouvernements, en collaboration avec les partenaires sociaux, doivent combler ces décalages en élaborant et mettant en œuvre des politiques de transition qui aident les travailleurs à mettre à profit les possibilités d'emploi qui se présentent, sans les obliger pour autant à partir trop loin de chez eux. Cela suppose non seulement un grand effort de planification, mais aussi des investissements. Si l'on se place dans une perspective internationale et non plus nationale, la situation se complique encore.

25. Il ne fait aucun doute que les défis posés par le changement climatique concernent le monde entier. Et il est tout aussi évident qu'il faut y répondre par une action coordonnée à l'échelle mondiale, ce qui donne à l'Accord de Paris toute son importance historique. Toutefois, ni les causes du changement climatique ni les moyens d'y faire face ne sont uniformément répartis sur la planète. Le fait que certains pays soient perçus comme ayant bâti leur prospérité sur des processus d'industrialisation dont la viabilité est aujourd'hui contestée soulève des problèmes qui ont été largement débattus lors des longues négociations qui ont abouti à l'Accord de Paris.

26. Le principe des «responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives», en fonction desquelles les pays doivent agir face au changement climatique, et d'autres principes connexes n'ont pas été négociés dans l'enceinte de l'OIT, et il est donc logique qu'ils sortent du cadre du mandat et des responsabilités de l'Organisation. Ces principes font néanmoins partie des paramètres dont l'OIT doit tenir compte dans son action. Dans ce contexte, le financement des activités visant à prévenir le changement climatique, à en atténuer les effets et à s'y adapter a une incidence directe sur la réalisation d'une transition juste du monde du travail vers la durabilité environnementale.

L'engagement pris par les parties à l'Accord de Paris de consacrer chaque année 100 milliards de dollars E.-U. à la lutte contre le changement climatique est un élément essentiel de cette mobilisation, et tout manquement en la matière compromettrait la réussite du processus de transition juste.

27. Toutes ces considérations sont sous-tendues par la nécessité absolue de faire de la lutte contre le changement climatique un élément à part entière de la lutte pour la justice sociale à l'échelle du globe, dont l'Agenda du travail décent est un pilier.

28. La première chose qu'il faut garder à l'esprit est que l'engagement de prendre des mesures décisives pour faire face au changement climatique est en soi une avancée pour la justice sociale, car ce sont les travailleurs les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment dans l'économie rurale et l'économie informelle, qui sont les premières victimes du changement climatique et qui souffriront le plus si l'on ne fait rien. Ce sont de fait les plus démunis face aux effets du changement climatique, alors que ce sont eux qui contribuent le moins à ce changement. En outre, il va de soi que, selon la notion même de développement durable, le fait de mettre un terme au changement climatique ne doit pas pénaliser les pays ni les empêcher d'atteindre leurs objectifs légitimes en matière de croissance et de développement. Il importe au contraire de veiller à ce que les processus visant à garantir une transition juste contribuent activement à remédier à l'injustice et aux graves inégalités qui continuent de se creuser entre les pays et au sein de chacun d'eux. Il ne faut pas oublier que la plus forte résistance au changement, quels qu'en soient les motifs, émanera probablement des pays qui sont le moins à même d'y participer et d'en bénéficier et qui n'ont peut-être d'autre choix à l'heure actuelle que de perpétuer des pratiques dommageables.

29. La notion d'«actifs délaissés» est devenue un élément récurrent du discours sur la lutte contre le changement climatique. Mais, dès lors que la communauté internationale s'est engagée à «ne laisser personne de côté» dans la mise en œuvre du Programme 2030, la quête d'une transition juste ne devrait laisser aucun travailleur, aucune entreprise, ni aucune communauté au bord du chemin.

Chapitre 2

Défis et nouvelles chances

30. En adoptant l'Accord de Paris sur les changements climatiques en décembre 2015, la communauté internationale s'est officiellement engagée à relever le défi collectif consistant à contenir l'élévation de la température de la planète nettement en dessous de 2° C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter la hausse à 1,5° C. L'Accord vise par ailleurs à renforcer la capacité d'adaptation des pays aux effets néfastes des changements climatiques et à promouvoir la résilience face à ces changements et la limitation des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à rendre les flux financiers compatibles avec un développement résilient face aux changements climatiques. Il est demandé à chaque pays de fixer sa contribution déterminée au niveau national (CDN) en vue de la réalisation des objectifs de l'accord. Chaque CDN doit être ambitieuse et représenter une progression dans le temps.

31. Deux mois avant que la communauté internationale prenne ces engagements historiques à Paris, l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté à l'unanimité le Programme 2030, qui vise à éliminer la pauvreté et à «réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière qui soit équilibrée et intégrée».

32. Le rapport présenté l'an dernier par le Directeur général à la Conférence internationale du Travail portait sur le thème de la contribution de l'OIT à la mise en œuvre du Programme 2030. Aux fins du présent rapport, il suffira de rappeler que, parmi les 17 objectifs de développement durable (ODD) interdépendants qui constituent ce programme, l'ODD 13 concerne directement les mesures à prendre d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, tandis que plusieurs autres objectifs se rapportent directement à d'autres aspects essentiels de la dimension environnementale du développement durable: gestion de l'eau; énergie renouvelable pour tous; usage des océans et des ressources marines; utilisation des écosystèmes terrestres. A cela s'ajoutent des objectifs qui intéressent directement le monde du travail dans ses dimensions sociale et économique, notamment l'ODD 8 sur la croissance partagée, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, mais aussi ceux concernant l'industrialisation, l'infrastructure et l'innovation, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et les migrations de main d'œuvre.

33. Il existe à dire vrai de telles passerelles entre les 17 ODD que chacun d'eux englobe des éléments des trois dimensions du développement durable et reflète fidèlement la nature intégrée et équilibrée du Programme 2030. Pour l'OIT, l'aspect essentiel est que, en conséquence, le Programme 2030 marque le rejet explicite, par la communauté internationale, de l'idée selon laquelle il existe nécessairement une contradiction ou une tension entre les processus de développement axés sur le maintien de la croissance économique et le travail décent, d'une part, et le respect de l'environnement, d'autre part. Il en va de même dans l'Accord de Paris, qui insiste sur la nécessité d'une transition juste.

34. Il aura fallu beaucoup de temps, mais le fait que la concordance de l'Agenda du travail décent et de la lutte contre le changement climatique ait été entérinée de manière aussi éclatante dans les accords multinationaux les plus importants de ces dernières années semble devoir libérer le monde du travail de ses vieilles inhibitions et lui permettre de s'ouvrir à de nouvelles perspectives. Cependant, ces accords sont par nature des déclarations d'intention solennelles. Leurs objectifs ne créent pas les conditions de leur propre réalisation, mais doivent être poursuivis de manière active et résolue pour être atteints.

35. Signe encourageant, de nombreux éléments indiquent que l'instauration progressive d'une économie verte où chacun aura sa place peut effectivement constituer un nouveau moteur de croissance et un puissant levier pour la création d'emplois décents dans les pays en développement, émergents et avancés. Le défi consiste à faire en sorte que les retombées potentielles de la lutte contre le changement climatique en matière de travail décent se concrétisent réellement. Cela n'a rien d'automatique, et une transition sans préparation ou mal préparée peut se révéler brutale et déstabilisante, voire traumatisante, et entraîner des effets catastrophiques. Il faudra déployer un effort particulier pour s'assurer qu'il s'agit bien d'une transition juste.

36. Des études montrent que les mesures de lutte contre le changement climatique peuvent avoir des effets nets positifs sur l'emploi. Il ressort des propres travaux du BIT que d'importants gains en matière d'emploi ont été obtenus ou sont possibles, la hausse nette s'établissant entre 0,5 et 2 pour cent, ce qui correspond à la création potentielle de 15 à 60 millions d'emplois supplémentaires dans le monde à l'horizon 2030. Le potentiel de création d'emplois est particulièrement élevé dans l'agriculture, la foresterie, l'énergie, le recyclage, la construction et les transports.

37. Qui plus est, certaines études indiquent que des politiques climatiques plus ambitieuses permettraient de créer beaucoup plus d'emplois. Dans l'Union européenne (UE), les «éco-industries» employaient en 2013 plus de 4,2 millions de personnes, un nombre bien supérieur à celui des personnes employées dans le secteur automobile, le textile ou l'industrie chimique. Cette même année, les entreprises du secteur des biens et services environnementaux ont dégagé un chiffre d'affaires de plus de 700 milliards d'euros. L'UE considère que l'emploi vert est en expansion et qu'une meilleure prise en compte des préoccupations liées à l'environnement et au climat dans les politiques énergétiques et de formation pourrait permettre d'obtenir des résultats encore plus satisfaisants pour ce qui concerne la création d'emplois. Selon une étude réalisée aux Etats-Unis, un investissement annuel de 200 milliards de dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.) dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pourrait générer 4,2 millions d'emplois – pour un gain net de 2,7 millions d'emplois après déduction des pertes d'emplois dans le secteur des énergies fossiles.

38. La transition vers des sociétés et des économies résilientes face aux changements climatiques va fortement stimuler le développement technologique et l'innovation et ouvrir d'immenses possibilités dans ce domaine. A l'évidence, ce n'est pas par une approche graduelle ou linéaire des processus d'adaptation de l'activité économique que l'on parviendra à fournir de l'énergie, de l'eau, de la nourriture, un logement et des moyens de se déplacer aux 9 milliards d'habitants que comptera la planète en 2050 ni à répondre aux attentes des 3 milliards de consommateurs supplémentaires de la classe moyenne attendus. Ces défis sont encore amplifiés par la mobilité croissante de la main-d'œuvre, aussi bien à l'intérieur des frontières nationales que d'un pays à l'autre. De profondes transformations du système de production comme du système de consommation apparaissent nécessaires et inéluctables, et elles auront d'importantes répercussions sur l'emploi.

39. Pour mieux illustrer la diversité des situations actuelles et des possibilités qui s'offrent ou peuvent s'offrir en fonction du poids respectif de l'innovation technologique, des préférences des consommateurs et des dispositions réglementaires, examinons quelques-unes des particularités des transformations propres à certains secteurs.

40. Dans le cas des transports, par exemple, les types de transfert modal que l'on voit apparaître (par exemple le passage de systèmes centrés sur la voiture particulière à un modèle axé sur les transports publics dans les grandes villes et les liaisons ferroviaires intercity) auront des effets marqués sur la structure et le nombre des emplois. Il y aura moins de véhicules ferroviaires, de tramways et de métros que de voitures particulières auparavant, ce qui se traduira par des pertes d'emplois dans la construction et l'entretien des véhicules et la distribution de carburant. Mais l'exploitation et l'entretien des systèmes de transports publics nécessiteront une main-d'œuvre importante. Nous n'avons pas encore pris toute la mesure des choix et des conséquences en matière d'emploi qu'implique un tel changement structurel dans les transports – ni à dire vrai de ses répercussions probables sur l'emploi dans de nombreux autres secteurs. Et l'on parle là de chiffres énormes; en 2009 déjà, l'Union internationale des transports publics évaluait à 12,6 millions le nombre d'emplois directs et indirects dans les systèmes de transports publics urbains dans le monde.

41. Le rapport intitulé *World Green Building Trends 2016* s'est fait l'écho d'une étude menée récemment au niveau mondial sur les entreprises du bâtiment, qui témoigne du rythme auquel la situation évolue dans le secteur de la construction. Selon l'étude, 63 pour cent de ces entreprises avaient planifié des projets commerciaux verts pour la période 2013-2015, tandis que 45 pour cent avaient planifié des projets institutionnels verts et 50 pour cent, des travaux de rénovation verts.

42. L'agriculture, dont une forte proportion de la main-d'œuvre mondiale tire ses revenus, est un secteur où les déficits de travail décent sont importants et très répandus et qui est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que l'instauration de pratiques plus durables dans l'agriculture pourrait créer plus de 200 millions d'emplois à plein temps d'ici à 2050 du fait de la croissance générée par des méthodes agricoles écologiques à plus haut coefficient de main-d'œuvre, de la gestion et de la préservation des écosystèmes, des activités de recherche et développement et de la formation des populations rurales à l'utilisation des technologies vertes. Quant à la production agricole biologique, son essor témoigne du potentiel de stimulation de l'emploi et des revenus qu'elle recèle. Selon une étude menée en 2014 par la Fédération internationale de mouvements d'agriculture biologique (IFOAM), il y a 2,3 millions de producteurs de la filière biologique dans le monde, dont les trois quarts dans les pays en développement et les pays émergents. Si l'Inde est le pays comptant le plus grand nombre de producteurs biologiques, l'Ouganda, qui est le plus grand producteur biologique en Afrique, a montré comment la croissance de l'emploi et l'expansion du marché à l'exportation sont allés de pair avec une hausse des prix de sortie d'exploitation, les produits issus de l'agriculture biologique se vendant nettement plus cher que les produits de l'agriculture traditionnelle.

43. L'agriculture constitue aussi une priorité en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques car, dans de nombreux cas, le secteur et ceux qui y travaillent ressentent déjà les effets de ces changements et doivent mettre en place des stratégies pour y faire face. Qui plus est, du fait de leur vulnérabilité, les populations concernées pourraient être exposées, en cas d'échec des mesures d'adaptation, au risque d'insécurité alimentaire grave, de migration forcée et de fragilité sociale. Face à l'importance des enjeux, il est urgent de mettre en place de nouvelles formes d'irrigation et de préservation des ressources en eau et des sols, de recourir à des techniques de culture innovantes et d'assurer une gestion appropriée des actifs immobilisés sur lesquels repose l'agriculture.

44. Alors que de nombreuses régions du globe sont déjà confrontées à de graves pénuries d'eau et que 1,4 milliard d'emplois – soit 42 pour cent de la main-d'œuvre employée dans le monde – sont fortement tributaires de cette ressource, la perspective d'une hausse des températures, d'une diminution des précipitations et d'une plus grande fréquence des épisodes de sécheresse fait peser une menace accrue sur la croissance et la création d'emplois dans de nombreuses régions en proie au manque d'eau. Le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2016 intitulé *L'eau et l'emploi*, élaboré sous la direction du BIT, souligne la nécessité d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau et de la restauration et de la remise en état des écosystèmes; de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures hydrauliques; et de la prestation de services liés à l'eau, comme les activités d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des eaux usées.

45. Autre secteur souvent exposé aux effets du changement climatique, le tourisme met lui aussi en œuvre un large éventail de stratégies d'adaptation: conception de bâtiments à l'épreuve des cyclones, systèmes d'alerte précoce et diversification des produits et des marchés selon le contexte national, etc. Ces stratégies ont contribué à la croissance soutenue d'un tourisme non traditionnel et à petite échelle, qui se pose en alternative au tourisme traditionnel de masse. En témoigne l'essor de l'écotourisme, de l'agrotourisme et du tourisme d'aventure, culturel, médical et de bien-être, qui offrent de bonnes perspectives en matière de création d'emplois.

46. Quelles que soient les difficultés engendrées et les perspectives ouvertes par l'action contre le changement climatique en matière de travail décent, le coût – économique, social et environnemental – de l'inaction est mis en évidence dans de nombreux documents. Face au changement climatique, le statu quo est synonyme de retour en arrière.

47. Etude majeure réalisée il y a plus de dix ans pour le gouvernement du Royaume-Uni, le rapport Stern sur l'économie du changement climatique décrivait le changement climatique comme «la plus grande et la plus préjudiciable défaillance du marché à ce jour» et lançait une mise en garde: «Tout indique que, si l'on ne tient pas compte du changement climatique, cela à terme portera préjudice à la croissance économique. Nos actions aujourd'hui et au cours des décennies à venir pourraient engendrer des risques de perturbations majeures pour l'activité économique et sociale, sur une échelle semblable aux perturbations associées aux grandes guerres et à la dépression économique de la première moitié du XX^e siècle. Et il sera difficile, pour ne pas dire impossible, de faire machine arrière.»

48. Cette sombre perspective est confirmée par d'autres études. Ainsi, le modèle des liens macroéconomiques globaux du BIT prévoit une baisse du niveau de la productivité de 2,4 pour cent d'ici à 2030 et de 7,2 pour cent d'ici à 2050 si rien n'est fait. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) estime pour sa part que, dans la plupart des secteurs touchés, la réduction de la production pourrait dépasser 20 pour cent – la facture pour l'économie mondiale s'élevant à plus de 2 000 milliards de dollars E.-U. d'ici à 2030. Et à ce cataclysme macroéconomique viendrait s'ajouter la dégradation de la qualité de vie de l'espèce humaine, qui ne se mesure pas uniquement en données chiffrées. En témoigne l'augmentation massive récente du nombre de jeunes gens originaires de pays touchés par les changements climatiques ou en proie à des conflits, où les déficits de travail décent sont amplifiés par les phénomènes météorologiques extrêmes et la hausse des inégalités aussi bien entre les pays qu'au niveau national, qui se lancent dans des traversées périlleuses, et parfois mortelles, de la Méditerranée.

49. Tel est l'avenir que la communauté internationale a résolument rejeté pour lui préférer «l'avenir que nous voulons» – un avenir fondé sur le développement durable en matière économique, sociale et environnementale. Cela a certes un coût. Selon des données de la Banque mondiale, le montant du financement requis déclaré dans les CDN des pays en développement en vue de la réalisation des objectifs de l'Accord est supérieur à 270 milliards de dollars E.-U. Ce financement est subordonné à l'aide internationale, mais ce type d'investissement dans l'avenir est un choix constructif et nécessaire, qui ouvre des perspectives très prometteuses pour le monde du travail, à l'opposé de l'acceptation forcée des coûts et du recul auxquels nous condamnerait irrémédiablement l'inaction. Compte tenu de la nécessité de mettre en œuvre des approches inclusives qui soient mieux à même de susciter l'adhésion aux initiatives prises pour faire face au changement climatique, on réfléchit déjà dans certains cercles à la possibilité de créer des fonds pour une transition juste, qui permettraient de mobiliser les ressources nécessaires pour aider ceux qui sont susceptibles de subir des répercussions négatives. Il ne sera pas possible de créer de tels fonds partout. Aussi faut-il examiner sérieusement toutes les possibilités offertes par le Fonds vert pour le climat et autres instruments financiers comparables qui pourraient favoriser une transition juste. Les enjeux et perspectives liés à une telle transition créent des exigences nouvelles et fortes pour l'OIT, auxquelles celle-ci répond aujourd'hui et devra continuer de répondre demain.

Chapitre 3

La réponse de l'OIT: l'initiative verte du centenaire

50. Lorsque l'idée d'une initiative verte pour le centenaire de l'OIT a été lancée dans le rapport que j'ai présenté à la Conférence internationale du Travail en 2013, il s'agissait alors de «tirer parti du considérable potentiel de création d'emplois décents associé à la transition vers un développement durable à faible empreinte carbone tout en limitant le plus possible et en gérant les profonds bouleversements qui accompagneront inévitablement cette évolution».

51. Dans ce rapport, il était souligné que la nécessaire transformation du système mondial de production représentait «un défi sans précédent [...] par sa portée et sa complexité», que les questions écologiques devraient «être prises en considération dans tous les domaines d'activité de l'OIT au cours des années qui viennent» et que «la valeur ajoutée apportée par l'OIT réside dans le tripartisme». Il en était conclu que «ce n'est que sur la base d'une compréhension technique approfondie des questions en jeu et avec un cadre politique national et international propice que le monde du travail aura une chance d'apporter sa pleine contribution à cet effort».

52. Il est particulièrement révélateur que le lancement de l'initiative verte en 2013 ait eu lieu à la session au cours de laquelle la Conférence internationale du Travail a adopté une résolution et des conclusions sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts. Cela prouve que, deux ans avant l'adoption du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, les mandants tripartites de l'OIT avaient déjà démontré et concrétisé leur volonté de faire en sorte que la transition juste s'applique à l'Agenda du travail décent. Depuis lors, l'Organisation a aussi montré qu'elle était prête à assumer ses responsabilités en tant que partie prenante aux efforts collectifs déployés par le système multilatéral pour lutter contre le changement climatique et qu'elle concevait son rôle comme celui d'un chef de file – sans simplement se contenter de suivre le mouvement.

53. Après l'adoption de l'initiative verte pour le centenaire par le Conseil d'administration, une étape clé a été l'adoption, en novembre 2015, des *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*. Ces principes directeurs énoncent à la fois les principes sur lesquels doit se fonder une transition juste et les principaux domaines d'action et dispositifs institutionnels requis.

54. Les principes directeurs mettent en avant la nécessité d'un consensus issu du dialogue social; le respect des principes et droits fondamentaux au travail; une forte dimension sexospécifique; des politiques cohérentes instaurant un environnement favorable aux entreprises, aux travailleurs, aux investisseurs et aux consommateurs et un cadre d'action pour une transition juste; une conception qui tienne compte des particularités nationales plutôt qu'une approche uniforme pour tous; et la promotion de la

coopération internationale. Sur cette base, ils définissent neuf domaines clés et donnent des orientations pour une intervention sur le plan des politiques dans ces divers domaines, qui sont les suivants: politiques macroéconomiques et politiques de croissance; politiques industrielles et sectorielles; politiques concernant l'entreprise; amélioration des compétences; santé et sécurité au travail; protection sociale; politiques actives du marché du travail; droits; et dialogue social et tripartisme.

55. En définissant la teneur des principes directeurs, on a cherché à souligner le fait que les questions évoquées englobent tous les aspects de l'Agenda du travail décent. En réponse à cette réalité émergente, les propositions formulées par le Conseil d'administration à la présente session de la Conférence consistent notamment à faire de la notion de transition juste vers la durabilité environnementale un nouvel et quatrième élément transversal déterminant pour l'élaboration des politiques dans le programme et budget de l'OIT pour 2018-19, qui vient s'ajouter aux thèmes bien établis des normes internationales du travail, du dialogue social et de l'égalité entre hommes et femmes et de la non-discrimination.

56. A partir de ce fondement solide d'engagement et de réalisation, l'OIT doit préciser la voie qu'il lui faut suivre pour que l'initiative verte pour le centenaire acquière davantage de substance et d'élan.

57. Cela étant, la nécessité de mieux comprendre la nature, l'ampleur et les modes de transmission des effets du changement climatique, ainsi que les réponses offertes sur le plan des politiques en matière d'emploi, reste une priorité centrale. C'est pourquoi l'édition de 2018 du rapport du BIT intitulé *Emploi et questions sociales dans le monde* aura pour thème l'écologisation des emplois. Ce rapport s'inscrit dans un effort de recherche et d'analyse qui aura une dimension à la fois sectorielle et nationale. Du point de vue sectoriel, l'accent sera mis sur les domaines du monde du travail qui sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques ou qui offrent un fort potentiel pour la création d'emplois verts. Au niveau national, l'évaluation des incidences sur l'emploi des politiques particulières en matière de changement climatique permettra aux Etats Membres de se doter d'une solide base analytique pour l'élaboration de possibilités d'action appropriées à leurs plans d'action nationaux en matière de changement climatique, à leurs politiques de l'emploi et aux réalités de leur marché du travail.

58. Il ne fait pas de doute que ces activités doivent s'inscrire dans le contexte de l'action menée par les Etats Membres pour s'acquitter de leur CDN en vertu de l'Accord de Paris et en soutien direct des termes de cet accord.

59. A cet égard, les parties elles-mêmes, lorsqu'elles ont adopté l'accord, ont noté avec préoccupation que les niveaux des émissions globales de gaz à effet de serre jusqu'en 2030, estimés sur la base des CDN, seront toujours supérieurs aux niveaux requis pour limiter l'élévation de la température conformément au scénario prévoyant une élévation maximale de 2° C et éviter ainsi des dégâts irréversibles. En conséquence, et en concordance avec le caractère progressif des CDN, les parties ont décidé d'organiser en 2018 un dialogue de facilitation pour faire le point sur les efforts qu'elles déploient à titre collectif et revoir le niveau d'exigence convenu jusqu'à présent. Cela signifie que les Etats Membres de l'OIT réexamineront les engagements qu'ils ont déjà pris.

60. Bien entendu, des objectifs climatiques beaucoup plus ambitieux supposent une restructuration économique plus poussée, une transformation accrue des modes de production et de consommation et des effets plus marqués et à plus grande échelle sur l'emploi. Cet essor des ambitions rend encore plus pressante la nécessité d'une participation entière, active et éclairée des organisations d'employeurs et de travailleurs à la formulation et l'exécution des programmes pour une transition juste.

61. Il est encourageant de constater qu'il existe des exemples positifs de participation tripartite dont il est possible de tirer profit. Ainsi, le Brésil a mis au point sa CDN prévue en concertation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, ce qui a permis de tenir compte des divers points de vue exprimés pour parvenir à une position commune approuvée par tous. L'Afrique du Sud, le Chili, la République dominicaine, le Mexique et le Pérou sont d'autres exemples de pays qui ont tenu des consultations publiques avec participation tripartite.

62. Dans le cadre du processus des CDN, l'OIT peut concourir à la promotion du dialogue social en sensibilisant les mandants aux possibilités de participation et en développant la capacité des organisations des partenaires sociaux à apporter une contribution utile en la matière. Cette participation doit englober les mécanismes de présentation de rapports mis en place en vertu de l'Accord de Paris, de sorte que les pays puissent rendre compte de leurs engagements pour une transition juste tout comme ils doivent le faire pour toutes les autres formes d'engagement en matière de prévention, d'atténuation et d'adaptation à l'égard des changements climatiques.

63. Le fait que les principaux partenaires travailleurs et employeurs internationaux se sont beaucoup investis en faveur d'une transition juste, tant au cours de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui a eu lieu à Paris en 2015 (COP 21) que pendant cette conférence et depuis lors, signifie qu'il existe de très larges possibilités de collaborer avec eux et leurs organisations affiliées au renforcement des capacités et de la participation tripartites.

64. La CSI s'est mobilisée en faveur d'un accord mondial ambitieux, tout en insistant pour que les gouvernements garantissent le financement des actions climatiques et soutiennent les plus vulnérables. A la COP 22, qui s'est tenue à Marrakech en novembre 2016, la CSI et ses partenaires ont annoncé la création d'un centre pour la transition juste afin de faciliter la coopération et le dialogue en vue d'élaborer des accords, des investissements et des politiques favorisant une transition rapide et équitable vers un monde sans émissions de carbone et sans pauvreté.

65. Dans le même ordre d'idées, l'OIE a défini quatre priorités principales pour les employeurs au niveau mondial: renforcer la résilience des entreprises et des communautés; utiliser les principales ressources de manière efficiente et en assurer une gestion durable; mettre en place des marchés qui fonctionnent bien et des dispositions réglementaires efficaces; améliorer la gouvernance et favoriser la participation du secteur privé. A la COP 22, la question de savoir jusqu'à quel point les entreprises privées ont déjà mis à profit les débouchés commerciaux offerts par une transition juste a trouvé son expression dans l'annonce faite par la coalition d'entreprises «We Mean Business», selon laquelle 471 entreprises, représentant une valeur de marché totale de plus de 8 000 milliards de dollars E.-U., avaient pris plus d'un milliard d'engagements ambitieux en faveur de l'action climatique. Cette même session a donné lieu au lancement du tout premier véhicule d'investissement privé en faveur de l'adaptation et de la résilience – le Fonds d'investissement de Marrakech pour l'adaptation, d'un montant de 500 millions de dollars E.-U.

66. De toute évidence, l'attitude des entreprises privées à l'égard du changement climatique devrait être fortement soumise à l'influence du cadre réglementaire dans lequel celles-ci mènent leurs activités. L'OIT prend déjà part à l'analyse et à la consignation des succès obtenus dans le resserrement des liens entre la réforme de l'environnement des entreprises et la croissance verte, notamment par l'intermédiaire du Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise (CDDE). De plus, des travaux sont en cours pour faire figurer des indicateurs appropriés dans le programme de l'OIT pour un

environnement favorable aux entreprises durables (EESE) afin de prendre en compte les facteurs climatiques et environnementaux.

67. Comme les pays s'emploient, à titre individuel et collectif, à mettre en place les conditions les plus favorables possibles aux progrès d'une transition juste et que les organisations d'employeurs et de travailleurs s'associent de plus en plus activement à ces efforts, la tarification mondiale du carbone reste donc une question en suspens de la plus grande importance – et même un facteur qui pourrait changer la donne sur le plan politique selon certains. Dans le cadre de l'une des initiatives les plus remarquables lancées dans le prolongement de la COP 21 qui s'est tenue à Paris, six grandes compagnies pétrolières ont adressé aux gouvernements et aux Nations Unies une lettre ouverte où elles faisaient part de leur volonté de contribuer à limiter les émissions, en précisant cependant que: «Pour que nous puissions en faire davantage, il faudrait que les gouvernements du monde entier nous fournissent des cadres d'action clairs, stables, durables et ambitieux. Nous estimons qu'un prix du carbone devrait être un élément clé de ces cadres d'action.»

68. Indépendamment des avantages particuliers qu'offre l'instauration d'une taxe carbone, le message général est clair: une réglementation prévisible et appropriée ainsi qu'une participation tripartite éclairée sont des éléments clés du succès d'une transition juste.

69. Le processus extraordinaire de transformation structurelle des systèmes de production, rendu nécessaire par la lutte contre les effets du changement climatique, doit aussi prendre en compte deux autres facteurs qui ont la faculté avérée de favoriser des changements avantageux et socialement acceptables, à savoir l'amélioration des compétences et la protection sociale.

70. Les déficits et les pénuries en matière de compétences sont des obstacles courants en des périodes d'évolution rapide des conditions du marché du travail et semblent constituer un risque sérieux dans le cas d'une transition juste. Les décideurs doivent redoubler d'efforts pour mieux cerner les besoins naissants, puis s'employer à améliorer les compétences et qualifications requises par les professions existantes et à élaborer des plans spécifiques afin d'anticiper les nouvelles compétences nécessaires à plus long terme. Ils devront aussi analyser des domaines d'action connexes, comme les migrations de main-d'œuvre et la reconnaissance des compétences, laquelle complète et facilite le développement et l'échange des compétences. Pour les aider dans ce domaine, le BIT a mené des travaux de recherche sur les besoins nouveaux en matière de compétences dans plus de 30 pays et mis au point un outil pour aider les pays à anticiper les compétences liées aux emplois verts. Il a aussi mis en œuvre des projets visant à définir des normes de compétences pour les emplois verts, à former les jeunes aux professions vertes et à élaborer des politiques permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'écologisation de l'économie et à l'exécution des mesures d'adaptation et d'atténuation.

71. C'est un début, mais ces mesures initiales doivent être élargies. Un programme en bonne et due forme de l'OIT pour les compétences requises par les emplois verts et une transition juste permettrait à l'Organisation d'apporter directement aux entreprises et aux travailleurs le soutien dont ils ont tant besoin, mais aussi aux partenaires par l'intermédiaire d'initiatives telles que l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables ou l'Alliance solaire internationale, qui elles-mêmes interviennent dans le domaine de l'acquisition de compétences et de l'aide aux entreprises. La collaboration avec des associations professionnelles fournit aussi l'occasion d'adopter des approches sectorielles. Le Centre international de formation de l'OIT à Turin a lancé cette année des programmes portant sur la gestion des déchets et la construction, et a l'intention de les étendre à l'exploitation minière et à l'énergie en 2018.

72. La protection sociale facilite grandement les changements structurels au travail, puisqu'elle permet aux intéressés de passer d'une activité à l'autre sans courir le risque d'une dégradation de leurs conditions de vie, pouvant conduire à l'indigence. A l'inverse, l'absence de protection sociale contribue très fortement au manque de souplesse et à l'immobilisme, ce qui explique pourquoi le fait que 20 pour cent seulement de la population mondiale bénéficient d'une protection adéquate et que 50 pour cent en sont totalement dépourvus constitue un tel obstacle à une transition juste. En fait, la situation réelle peut être encore plus problématique en raison de la concentration de travailleurs non protégés à la fois dans les secteurs vulnérables aux changements climatiques – agriculture, pêche, sylviculture, tourisme, etc. – et dans les secteurs jouant un rôle de premier plan dans un développement à faible empreinte carbone – gestion des déchets et recyclage, construction et petites industries.

73. L'enjeu général – pris en compte dans le programme phare de l'OIT intitulé «Mettre en place des socles de protection sociale pour tous» – consiste à étendre les prestations de base en matière de protection sociale à l'ensemble des travailleurs et à leurs familles; mais il existe cependant des expériences particulières dont des enseignements peuvent être tirés à propos des synergies entre protection sociale et transition juste. Lorsque l'Indonésie a décidé de réformer le système de subventions aux combustibles fossiles en augmentant fortement les prix du gas-oil et du kérosène – ce qui a affecté de façon disproportionnée les plus pauvres –, elle a décidé de remplacer ces subventions universelles aux combustibles fossiles par des subventions alimentaires ciblées. Elle a en outre mis en place un système d'assurance-maladie et d'aide aux familles avec enfants. Beaucoup d'autres pays adoptent d'ailleurs des approches analogues. Depuis 2010, une bonne centaine de pays ont envisagé de supprimer les subventions générales aux produits alimentaires et aux combustibles fossiles par une aide ciblée aux plus pauvres. Parmi eux figurent 31 pays d'Afrique subsaharienne, 22 pays à revenu élevé, 12 pays d'Asie de l'Est et du Pacifique, 11 pays d'Amérique latine, 9 pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et 6 pays d'Asie du Sud – ce qui en fait une tendance véritablement mondiale.

74. Le rôle central d'une transition juste dans la réalisation du développement durable et l'exigence communément admise d'une approche intégrée de l'accomplissement des 17 ODD interdépendants qui constituent le Programme 2030 soulignent l'absolue nécessité d'une collaboration cohérente des différentes organisations du système multilatéral. Le changement climatique ignore les frontières, et il ne respectera pas plus les cloisonnements institutionnels.

75. Ce sont là toutes les raisons pour lesquelles l'OIT doit s'attacher à instaurer des partenariats dont l'impact soit beaucoup plus grand. Cela commence par le rôle actif de l'Organisation dans l'approche du système des Nations Unies en matière de lutte contre les changements climatiques, qui constitue le moyen de concrétiser la volonté collective du système de renforcer la coopération en vue d'apporter aux Etats Membres l'appui nécessaire à la mise en œuvre du Programme 2030. Cette approche se fonde sur une série de principes de base communs, parmi lesquels figurent «la justice sociale et l'équité et une transition juste pour tous». La période initiale de mise en œuvre va de 2017 à 2020, date à laquelle l'approche sera soumise à l'examen. Pendant cette période, il faudra relever d'importants défis concernant la mise en concordance des processus de programmation de l'Organisation et de ceux du système dans son ensemble, de sorte que les priorités des mandats tripartites de l'OIT, qui trouvent leur expression dans des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) convenablement élaborés, soient pleinement prises en compte dans un contexte de réforme du système des Nations Unies pour le développement.

76. L'OIT a par ailleurs signé un protocole d'accord avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en vue de soutenir l'action engagée en faveur d'une transition juste et du travail décent dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. La coopération dans ce contexte consiste à prévoir des études conjointes pour évaluer, aux niveaux mondial et national, les effets du changement climatique et de la transition sur l'emploi dans différents secteurs et permettre ainsi d'opter pour des politiques reposant sur des informations pertinentes.

77. De plus, en tant qu'organisation ayant un rôle d'observateur auprès de la CCNUCC, l'OIT a été invitée à participer aux travaux de son groupe spécial d'experts techniques sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte dans le cadre de l'Accord de Paris. La diversification et la transformation économiques, une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité sont notamment des questions qui relèvent du mandat de ce groupe. L'OIT est aussi représentée au sein de l'équipe spéciale des déplacements de population relevant du Mécanisme international de Varsovie de la CCNUCC et du comité consultatif pour la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes.

78. Le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE), qui est une initiative conjointe de l'OIT, du PNUE, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), constitue un dispositif permettant de coordonner l'action des Nations Unies en matière d'économie verte et d'aider les Etats Membres à mener à bien la réalisation des ODD et à suivre les progrès accomplis à cet égard. Ce partenariat vise à mettre la durabilité au cœur des politiques et pratiques économiques et à les refaçonner de manière à favoriser la croissance, à générer des emplois et des revenus, à réduire la pauvreté et les inégalités et à renforcer leurs fondements écologiques. Jusqu'à présent, il a été mis en place dans 13 pays, et les résultats positifs enregistrés plaident fortement en faveur de son extension future.

79. Compte tenu du degré élevé de priorité que l'OIT accorde à ses activités en faveur de l'approfondissement de la base de connaissances sur une transition juste, il y a tout intérêt à nouer des partenariats avec les instituts et réseaux de recherche concernés. On peut citer, à titre d'exemple, le Green Jobs Assessment Institutions Network (GAIN), qui regroupe une bonne vingtaine de ces organes dans le monde entier.

80. De diverses manières et selon des perspectives différentes, les groupes intergouvernementaux bénéficiant du soutien de l'OIT – le G20, le groupe des BRICS, le G7, etc. – ont traité de questions liées à une transition juste. Ces groupes peuvent constituer des espaces de dialogue importants pour l'élaboration des politiques au niveau international, et l'OIT est disposée à leur fournir des éléments d'information correspondant aux priorités définies par les gouvernements concernés. Ces efforts peuvent être utilement complétés par un resserrement des liens plus systématique avec les organes et organismes régionaux qui s'intéressent de près à ces questions.

81. Par conviction et dans un souci de crédibilité, l'OIT doit faire preuve d'ambition pour ce qui concerne sa propre performance environnementale. Il s'agit donc de parvenir à la neutralité climatique pour la célébration du centenaire de l'Organisation en 2019, une année avant le terme fixé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans son appel en faveur de la neutralité climatique du système des Nations Unies d'ici à 2020. A cette fin, une directive intitulée «Politique de l'OIT en matière de préservation de l'environnement» a été publiée début 2016, en même temps qu'a été mis en place un système de gestion environnementale. Des progrès importants ont déjà été accomplis, notamment dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment du siège de

l'Organisation à Genève, mais aussi grâce aux gains d'efficacité réalisés en matière d'utilisation du papier, à la gestion des déchets et au déploiement de nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'OIT continue de mesurer et de rendre publiques ses émissions de gaz à effet de serre et de les neutraliser en achetant des crédits d'émissions de carbone émis par la CCNUCC. S'il s'agit là de la solution la plus efficace par rapport au coût pour régler la question de l'empreinte carbone du BIT – solution à laquelle ont d'ailleurs recours d'autres organismes des Nations Unies –, elle ne devrait pas détourner pour autant l'attention de la nécessité globale de progresser vers le seuil d'émissions zéro.

Chapitre 4

La voie à suivre

82. L'action menée – en particulier depuis 2013 – tant par l'OIT que par la communauté internationale dans son ensemble représente un progrès sans précédent dans la définition de la voie à suivre vers la durabilité environnementale et du rôle du monde du travail à cet égard. L'Accord de Paris et le Programme 2030 ont défini le but à atteindre, et une transition juste a été acceptée comme un jalon essentiel de la voie qu'il faut prendre à cette fin.

83. Pour l'essentiel, grâce à l'attitude décisive adoptée par ses mandants tripartites, l'OIT a été en mesure d'oublier les hésitations et inhibitions du passé pour assumer un rôle de chef de file. Le fait que, s'il en est décidé ainsi à la présente session de la Conférence, l'OIT disposera, dès le début de l'année prochaine et dans tous ses domaines d'activité, d'un élément transversal déterminant relatif à une transition juste vers la durabilité environnementale témoigne du chemin parcouru depuis qu'a été lancée l'idée d'une initiative verte pour le centenaire il y a quatre ans. Mais, ce qui importe désormais, ce sont la rapidité et la direction des progrès qu'il reste à accomplir. La discussion en plénière de la Conférence sur ce rapport fournira très certainement des orientations importantes à ce sujet et sera d'autant plus fructueuse que l'Organisation aborde des domaines d'activité relativement nouveaux pour elle, où il lui faudra s'employer très activement à définir les méthodes et cibles de travail les plus appropriées et les plus efficaces.

84. Actuellement, par exemple, il n'existe dans l'Organisation aucun consensus clair sur la pertinence de l'adoption de normes relatives à une transition juste. Cette question peut faire l'objet d'une discussion à une autre occasion. Mais, à l'approche du centième anniversaire de l'OIT, il serait bon de garder bien présents à l'esprit les liens entre l'initiative verte et les autres initiatives du centenaire, et en particulier l'initiative sur l'avenir du travail. Il ne fait aucun doute que l'écologisation du travail doit être un élément clé de l'avenir du travail tel que nous le concevons. Mais il est également évident que tous les autres facteurs qui contribuent à transformer le monde du travail auront aussi une incidence sur le processus d'écologisation qui doit être poursuivi dans le cadre d'une transition juste.

85. Il est aussi tentant de comparer la situation de l'OIT en ce qui concerne la durabilité environnementale à celle d'une entreprise en phase de lancement (une «start-up»). L'un des principaux enjeux consiste à donner plus d'ampleur aux activités concernées afin d'avoir un impact réel. L'intégration est l'une des solutions, et les partenariats en sont une autre. Mais l'OIT aura aussi besoin d'avoir accès à des sources de financement plus nombreuses et plus importantes pour pouvoir réaliser son potentiel et atteindre les objectifs ambitieux que ses mandants lui ont fixés. Sa réussite reposera sur la combinaison d'une collaboration étroite avec les mandants nationaux tripartites qui intègre la notion de transition juste dans les stratégies nationales en matière de développement et de lutte contre le changement climatique, d'une action collective et cohérente dans l'ensemble du système multilatéral et de la mobilisation de ressources financières, par exemple par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat, à des fins de plus en plus considérées comme cruciales pour un avenir durable.



ISBN 978-92-2-230551-3



9 789222 305513